NOTICE DESCRIPTIVE COMPLÉMENTAIRE DU VÉHICULE

FOURGON POMPE TONNE

FPT M 210 SP

Marque	:	**RENAULT**	Carrosserie	:	**Incendie**
Type	:	**40APA1A Version 37**	P.T.A.C.	:	**13.000 kg**
Genre	:	**V.A.S.P.**	P.T.R.A.	:	**16.500 kg**

Constructeur : CAMIVA - 689, Av. de Chambéry - 73231 SAINT-ALBAN-LEYSSE CEDEX

0 — GENERALITÉS
Châssis cabine : RENAULT
Type : 40APA1A Version 37
Réceptionné suivant procès verbal des Mines enregistré sous le numéro :
RT 8182 DU 08 JANVIER 1997.

1 — CONSTITUTION GENERALE
Inchangée par rapport au véhicule de base

2 — POIDS ET DIMENSIONS

2.7.	Empattement	3,770 m
	VEHICULE CARROSSE	
2.8.	Poids à vide du véhicule en ordre de marche	
2. 8. 0.	Total	6.460 kg
2. 8. 1.	Sur essieu 1	3.180 kg
2. 8. 2.	Sur essieu 2	3.280 kg
2. 8. 3.	Sur essieu 3 :	
2.9.	Porte à faux AV :	
2. 9. 1.		1,278 m
2. 9. 2.		
2.10.	Porte à faux AR :	
2.10.1.	Sans ferrure ni accessoire	1,800 m
2.10.2.	Avec ferrures & accessoires sur dévidoirs mobiles standards	2,358 m
2.10.3.	sur dévidoirs mobiles relevables	2,270 m
2.11.	Longueur hors tout :	
2.11.1.	- Version 2.10.2	7,406 m
2.11.2.	- Version 2.10.3	7,318 m
2.12.	Largeur hors tout	2,450 m

3 — MOTEUR
4 — TRANSMISSION
5 — SUSPENSION
6 — DIRECTION
7 — FREINAGE
} Inchangé par rapport au véhicule de base

8 — CARROSSERIES

8.1. **Carrosserie châssis cabine :**
Cabine 4 portes 8 places - RENAULT avec volume supplémentaire pour 4 appareils respiratoires (ARI).
AMENAGEMENT DU CHASSIS CABINE

8.1. **Carrosserie équipement :**
Structure tubulaire formant des coffres latéraux supérieurs fermés par rideaux.
Faces AV et AR en tôles d'aluminium.
OPTIONS :
— faces AR et (ou) AV en résine armée
— coffres latéraux inférieurs fermés par portillons
— coffre(s) supplémentaire(s) sur citerne
— rideau AR sur compartiment pompe
Citerne eau :
capacité 3000 l résine armée ou 2900 l acier inoxydable.
OPTION :
Compartiment EMULSEUR : 200 l.
Pompe incendie :
Centrifuge, monocellulaire basse pression, situé à l'AR du véhicule, entraînée par le moteur à partir d'une prise de mouvement sur boîte de vitesses, avec transmission à cardans.
OPTION :
Pompe multicellulaire, multipressions.
Dévidoirs :
1 dévidoir tournant de premier secours.
2 dévidoirs mobiles normalisés à l'AR du véhicule.
OPTION :
2e dévidoir de premier secours.
Système hydraulique de relevage des dévidoirs mobiles.

8.2. **Matériaux constituants :**
Tôle et profils acier soudé - Acier inoxydable - Aluminium - Résine armée fibre de verre.

8.9. **Dispositif de protection latérale :** OUI
Constitué par : marchepieds cabine, barres anti-encastrement et carrosserie.

8.10. **Dispositif de protection contre l'encastrement arrière :** NON
Incompatible avec l'utilisation du véhicule du fait des dévidoirs mobiles AR, bénéficie Art. 10.3 de l'arrêté du 19.12.1958.

8.11. **Dispositif anti-projections :** OUI
Constitué par des gardes-boue, jupages et bavettes homologuées, type "absorbeur d'énergie", conformément à la directive CEE 91/226.

9 — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
9.1. & 9.2. Identique au véhicule de base.
9.3. **Feux de position :**
9.3.1. Avant : identique au véhicule de base
9.3.2. Latéraux : 2x3
9.3.3. Arrière : identique au véhicule de base
9.5. & 9.6. Identique au véhicule de base.
9.7. **Eclairage plaque d'immatriculation :** 1 feu indépendant.
9.8. **Dispositifs réfléchissants :**
9.8.1. Arrière : 2 ou véhicule de base.
9.8.2. Latéraux : 2x3.
9.9. **Feux de détresse :** véhicule de base.
9.10. **Feux marche AR :** véhicule de base.
avec dérogation hauteur du 9/4/84.
9.11. **Feux de brouillard :**
9.11.1. Arrière : véhicule de base.
9.11.2. Avant : 2 en option.
avec dérogation hauteur feux AR du 9/4/84.
9.12. **Feux d'encombrement :**
9.12.1 Avant : véhicule de base.
9.12.2 Arrière : 2 feux latéraux.
9.13. **Dispositifs de signalisation complémentaire arrière :** sans objet.
9.14. **Feux spéciaux :**
— 1 feu tournant à éclats sur cabine.
— 1 feu tournant à éclats AR.
— 1 projecteur orientable intérieur cabine.
— 1 projecteur de travail AR, amovible.
OPTIONS :
— rampe lumineuse avec ou sans publi-diffusion sur cabine.
— 2e feu tournant à éclats sur cabine.
— Mât télescopique AR avec projecteurs d'éclairage.

10 — DIVERS
10.1. **Identique au véhicule de base et complété par**
10.1.4. Avertisseurs sonores :
10.1.4.1 Trompe électrique 2 tons normalisée
option : avertisseur électronique
10.2. **Marque d'identité :** identique au véhicule de base
Le véhicule CAMIVA est identifié par la plaque du châssis RENAULT.

11 — VISITES TECHNIQUES : Identiques au véhicule de base.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE

Il résulte des contatations effectuées le 14 mai 1997 à la demande de la Société CAMIVA que le véhicule n° VF 640APA000000013 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'un aménagement de carrosserie incendie réalisé sur les véhicules :

— Marque : RENAULT
— Type : 40APA1A
satisfait aux dispositions des articles R54 à R62, R69 à R91, R93 à R97 et R104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

La notice descriptive complémentaire et le présent procès verbal ne peuvent être produits seuls à l'appui d'une déclaration de mise en circulation du véhicule. Ils doivent être accompagnés de la notice descriptive, du procès verbal de réception et du certificat de conformité du châssis RENAULT, type APA1A.

Chambéry, le 3 juin 1997
Le Technicien Supérieur
de l'Industrie et des Mines
B. CHAPUIS

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RT 8349
Lyon, le 6 juin 1997
Pour le Directeur,
l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
J.L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, représentant dûment accrédité de CAMIVA, Constructeur, certifie :
a) que le véhicule :

1.	Genre	V.A.S.P.
2.	Marque	RENAULT
3.	Type	40APA1A Version 37
4.	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série VF640APA0	00 000 147
5.	Carrosserie	INCENDIE
6.	Source d'énergie	GAZOLE
7.	Puissance administration	17 CV
8.	Nombre de place assises (y compris le conducteur)	8
9.	Dimenssion :	
	Largeur	2,450 m
	Longueur	7,406 ou 7,318 m *
	Surface	18,14 ou 17,92 m *
10.	Poids total autorisé en charge	13.000 kg
11.	Poids à vide en ordre de marche du véhicule de base	7.180 kg
12.	Poids total roulant autorisé	16.500 kg
13.	Charge utile du véhicule de base	5.820 kg
14.	Niveau sonore de référence	81 ou 80 dBA *
15.	Régime de rotation du moteur correspondant	1.875 tr/min

** à préciser suivant équipement AR dévidoirs mobiles et type d'échappement latéral ou vertical.*

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype ci-dessus à fait l'objet et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire.

b) **Que ce véhicule** sort de nos Usines (magasins) le 12-10-99

pour être livré à DDSIS de la Savoie

Fait à SAINT-ALBAN-LEYSSE le 7-10-99

CAMIVA
S.A. au Capital de 22.263.400 F.
73231 ST-ALBAN-LEYSSE CEDEX
04 79 75 66 66
Fax 04 79 70 54 40
Telex 320 934

NOTA : toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R81 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
— d'une déclaration à la Préfecture ;
— le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service des Mines.

Le présent certificat ne peut être produit seul à l'appui d'une demande de mise en circulation, le procès-verbal de réception du châssis doit l'accompagner.

Imp. VINÇOT Chambéry - C 437-6-97